

Réunion du 9 décembre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHL, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Procurateur(s) :

Monsieur Rémi BERTRAND ayant donné pouvoir à Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Monsieur Jean-Paul WIRTH ayant donné pouvoir à Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Marcel BAUER ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Henri DREYFUS ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur :

**N° CG/2013/118 - Administration générale - 5
Services supports
Propositions financières Budget Primitif 2014**

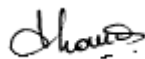
Après en avoir délibéré, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le Budget Primitif 2014.

Il décide à ce titre d'attribuer les aides suivantes pour 2014 :

- à l'Institut du droit local (IDL) alsacien-mosellan, une subvention de fonctionnement de 50 000 €
- au Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) du Bas-Rhin, une contribution au fonctionnement de 9 600 €
- à l'Amicale des conseillers généraux et anciens conseillers généraux du Bas-Rhin, une subvention de 150 000 €
- à l'Union des Conseillers Généraux de France, une subvention de 2 400 €.

Ces aides seront versées en une seule fois aux bénéficiaires, sur présentation, pour l'IDL et le CDAD, du budget de l'exercice approuvé par l'organe compétent.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à la majorité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131209-82534-DE-1-1_0

Acte certifié exécutoire au : 13/12/13